

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 934 du 23 juillet 1953

n° 934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 juillet 1953

Numéro JO

n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro

1 août 1953

### TEXTE INTÉGRAL

M. Farah Areh, planton auxiliaire 6e échelon à salaire journalier, en service à l'Information, est admis à salaire mensuel, pour compter du 1er juillet 1953.